

Communiqué de presse

Cayenne, le 07/06/2024

L'IEDOM Guyane publie :

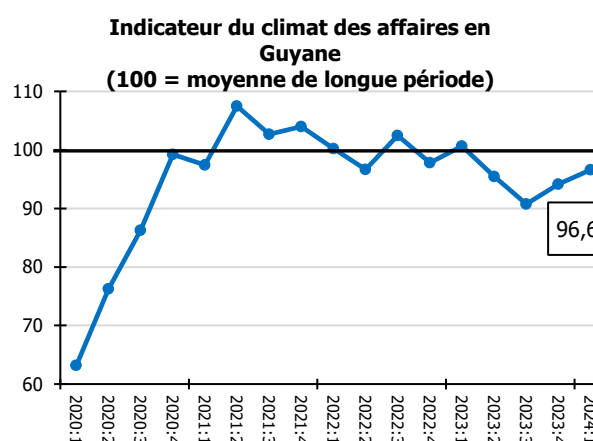
Les tendances conjoncturelles du 1^{er} trimestre 2024

L'indicateur du climat des affaires (ICA) enregistre une progression de 2,4 points au 1^{er} trimestre 2024. C'est la composante future de l'ICA, reflétant les anticipations des chefs d'entreprise, qui permet cette hausse. Celle-ci n'est toutefois pas suffisante pour que l'ICA retrouve sa moyenne de longue période. Il s'établit à 96,6 points.

Cette morosité persistante résulte d'une conjoncture économique toujours marquée par l'inflation.

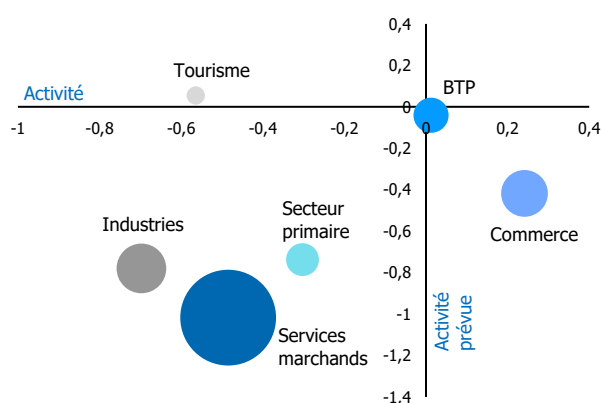
Point positif, le nombre de défaillances d'entreprises enregistre une baisse significative début 2024 : -22,2 % en cumul sur 12 mois.

L'indice des prix à la consommation (IPC) s'inscrit à nouveau à la hausse : +0,6 % sur le trimestre et +3,9 % sur un an.



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

Solde d'opinion de l'activité passée et prévue par secteur au 1^{er} trimestre 2024



Source : enquête de conjoncture de l'IEDOM.

Malgré ce contexte, les crédits à la consommation progressent : +0,6 % au 1^{er} trimestre et +8,3 % en glissement annuel. Le constat est le même pour les encours de crédits immobiliers : +1,4 % sur le trimestre et +4,4 % sur un an.

Du côté des entreprises, les encours bancaires des crédits d'investissement sont dynamiques : ils progressent de 8,2 % sur 3 mois et de 13,1 % sur 12 mois. En parallèle, les crédits immobiliers augmentent plus modérément (+1,5 % en glissement trimestriel et de 4,5 % en glissement annuel).

Au niveau sectoriel, l'activité s'étirole pour la plupart des secteurs, sauf pour le BTP et le commerce. Pour le 2^e trimestre, les prévisions sont également pessimistes, à l'exception du tourisme et du BTP.

Accédez à notre analyse complète et gratuite sur notre site internet : lien.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et monétaire des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Contact : direction@iedom-guyane.fr - tél : 05 94 29 36 73